

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ACTON MUNICIPALITÉ D'UPTON

AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-203-17

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 3 octobre 2017, le règlement numéro 2010-203-17 modifiant le règlement numéro 2010-203 intitulé « Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton. »

Ce règlement modifie le règlement 2010-17 à l'annexe « A » afin de changer les frais de mobilisation dans l'exercice de fonctions municipales pour les élus et les officiers municipaux. Il modifie également l'annexe « A.1 » à la suite de l'abrogation de l'abonnement annuel au service en ligne de PG Solutions.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 25e jour d'octobre 2017

Cynthia Bossé Directrice générale